



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 10354

Numéro SIREN : 793 206 855

Nom ou dénomination : "WHITE KEN"

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2017 sous le numéro de dépôt 22735

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-03-2017

N° DE DEPOT : 2017R022735

N° GESTION : 2013B10354

N° SIREN : 793206855

DENOMINATION : "WHITE KEN"

ADRESSE : 4 bis rue Saint Sauveur 75002 Paris

DATE D'ACTE : 30-12-2016

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

WHITE KEN
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 4 bis rue Saint Sauveur – 75002 Paris
RCS Paris – 793 206 855
(la « Société »)

<p>PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 DECEMBRE 2016</p>

L'an deux mille seize,

le trente décembre,

à onze heures,

KEN GROUP, société par actions simplifiée au capital de 931.532 euros, dont le siège social est sis 4 bis rue Saint Sauveur à Paris (75002), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 489 723 858, représentée par son Président, la société ZAK, elle-même représentée par Monsieur Frank-Elie BENZAQUEN, ,

seule propriétaire de la totalité des 5.000 actions composant le capital social de la Société (l' « **Associée Unique** »),

après avoir confirmé, à toutes fins utiles, que tous les documents prescrits par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à sa disposition au siège social de la Société dans les délais prévus par ces dispositions,

a pris les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Constatation de la démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Associée Unique,

connaissance prise des lettres de démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société,

constate la démission, à compter de ce jour, de :

- **Monsieur Yannick SOUSSAN**,
né le 13 février 1968 à Caen,
domicilié au 22 rue Saint Pierre – 92200 Neuilly-sur-Seine,

de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire,
- **Monsieur Philippe MURAT**,
né le 22 juillet 1962 à Paris,

domicilié au 3, rue Léon Wirtzler – 92330 Sceaux,
de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant.

DEUXIEME DECISION

Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Associée Unique,

décide, en conséquence de la résolution qui précède, de nommer, en remplacement des Commissaires aux comptes démissionnaires, pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'aux décisions de l'associé unique de la Société appelé à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :
 - **EXELMANS AUDIT ET CONSEIL**, société d'exercice libérale à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros,
dont le siège social est sis 21, rue de Téhéran – 75008 Paris,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 482 026 739,
- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :
 - **Monsieur Éric GUEDJ**,
né le 22 juin 1961 à Constantine (Algérie),
domicilié au 21, rue de Téhéran – 75008 Paris,

qui ont déclaré, chacun pour ce qui les concerne, par lettre séparée, accepter la mission qui vient de leur être confiée et qu'il n'existe, de leur chef, aucune incompatibilité ni interdiction à leur nomination.

TROISIEME DECISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique,

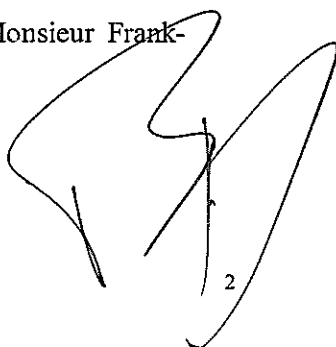
confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

KEN GROUP

Par : ZAK

Elle-même représentée par Monsieur Frank-
Elie BENZAQUEN



2